

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

**Département du NORD
Arrondissement d'AVESNES
Ville de LANDRECIES**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Date de convocation :

Le 18 mars 2021

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 18

- de votants : 23

**N° d'inscription de l'acte soumis
à l'obligation de transmission
au Représentant de l'Etat :**

17_2021

Secrétaire de Séance :

M. Virginie SOIGNEUX

Etaient présents (18) :

François ERLEM (Maire), Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, Fanny RICHARD, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Audrey MONIER, Romain POLLART, Sabine TROUILLET, Gwenaëlle BEAUDON, François BLAT, Jean-Paul LANNON Marie Noëlle LALLIER, Jean-Philippe MICHEL, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS, Marie-Claire DELAIRE

Ont donné pouvoir (5) : Michael DELATTRE donne pouvoir à François ERLEM, Sandrine MERCIER à Francis DUPIRE, Stéphane SANSONE donne pouvoir à Audrey MONNIER, Françoise DUPUIITS donne pouvoir à Virginie SOIGNEUX, Simon BRASSART donne pouvoir à François BLAT

Absents (0) :

OBJET :

- Affectation des résultats
2020

VU la Commission des Finances du 18 mars 2021,

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution (déficit) de la section d'Investissement de 69 768,50 € ;
- un résultat (excédent) de la section de Fonctionnement de 688 137,10 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement. Cette affectation doit permettre de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Sur les 688 137,10 € de résultat de clôture de 2020, aucun montant ne sera affecté au compte 1068, étant donnés les restes à réaliser en recettes se montant à 519 900,50 €.

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

Décide de n'affecter aucun montant au compte 1068 pour l'année 2021.

**Ainsi fait et délibéré en séance
les jours, mois et an susdits
Le Maire**

François ERLEM

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

